



FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS

Le 3 novembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Allègement du coût du travail : Messieurs les Parlementaires, confirmez et allez plus loin !

Pour initier le sauvetage des entreprises fruitières françaises des effets de l'absence d'Europe sociale aboutie, les députés ont décidé de la mise en œuvre d'un allègement de charges sur le travail permanent à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette mesure doit encore être confirmée par un vote, puis par les débats au Sénat et la FNPF tient à rappeler aux Parlementaires qu'ils ont entre leurs mains la survie de nombreuses entreprises, de nombreux emplois sans oublier l'avenir des produits et des territoires.

Aussi, le Conseil d'administration de la FNPF, réuni mercredi 2 novembre, triste jour des Défunts..., exhorte le nouveau Sénat à confirmer la mesure d'allègement des charges sur les travailleurs permanents en agriculture mais aussi l'amplifier et élargir le débat. En effet, la FNPF rappelle que pour s'attaquer à un problème qui est bien plus structurel que conjoncturel, une profonde réforme sera nécessaire. Seul un changement d'assiette du financement de la protection sociale agricole permettra de réduire les distorsions de concurrence européenne.

En 2009, la FNPF avait obtenu un premier pas avec l'allègement des charges sur le travail occasionnel, elle compte sur le pouvoir parlementaire pour faire un deuxième pas en 2011 sur le travail permanent. Il restera ensuite à franchir le pont de l'Europe en 2012 pour appliquer en France ce que nos voisins allemands ont su faire il y a quelques années...

Contact : **Luc BARBIER**
Trésorier
Tél. : 06.15.98.58.20

C'est le moment de déguster... sans modération ...

... des figues, pommes, poires, raisins amoureuxment élaborés par nos producteurs, ils sont présents, chargés d'énergie, sur les étals.